

Charte Environnement 2026 - 2028

« A G I R »
pour l'environnement



Aéroport

Brest Bretagne

PRÉAMBULE

Face à l'urgence climatique et aux transformations profondes induites par le dérèglement planétaire, l'Aéroport Brest Bretagne réaffirme pleinement sa responsabilité environnementale et son rôle dans la transition écologique du transport aérien. Cette démarche s'inscrit dans la continuité des engagements multi-annuels déjà portés par l'exploitant à travers les chartes environnementales successives de **2017-2019**, **2020-2022** et **2023-2025**, véritables feuilles de route opérationnelles permettant de structurer la réduction des impacts environnementaux de la plateforme et d'en mesurer l'avancement.

Les progrès déjà réalisés — diminution des émissions directes, réduction de l'usage énergétique, développement d'équipements plus sobres, engagement en faveur de la biodiversité, amélioration du tri et de la valorisation des déchets, suivi renforcé de la qualité de l'eau et des nuisances sonores — témoignent de la volonté de l'aéroport d'intégrer l'environnement au cœur de ses choix d'exploitation. Ces actions, déjà entreprises dans les précédentes chartes, constituent le socle sur lequel repose cette nouvelle édition 2026-2028.

Conformément aux engagements internationaux et européens en matière de lutte contre le changement climatique, l'Aéroport Brest Bretagne réaffirme son ambition d'atteindre la **neutralité carbone à l'horizon 2050**, en cohérence avec la Déclaration de Toulouse (2022) et les objectifs des accords de Paris (2015). La présente charte s'inscrit dans cette trajectoire en fixant un objectif majeur pour la période 2026-2028 : **atteindre la certification ACA Niveau 3**, véritable marqueur d'une décarbonation structurée, documentée et partagée avec l'ensemble des acteurs de la plateforme. Cette ambition étend logiquement la dynamique de progression précédemment établie dans la charte 2023-2025, qui visait successivement le maintien de l'ACA Niveau 2 puis l'obtention du Niveau 3.

Cette nouvelle charte, applicable à compter du **1er janvier 2026 pour une durée de trois ans**, poursuit quatre missions essentielles qui ont guidé les éditions précédentes :

- ✧ **A**méliorer les performances environnementales de la plateforme ;
- ✧ **G**érer les activités de manière durable et responsable ;
- ✧ **I**nformer l'ensemble des parties prenantes, dans un esprit de transparence ;
- ✧ **R**éduire notre empreinte écologique.

Ces axes historiques, déjà cités dans la charte 2023-2025, sont conservés et renforcés.

Pour atteindre ces objectifs, l'Aéroport Brest Bretagne s'engage à mobiliser l'ensemble des ressources techniques, humaines et financières nécessaires. Le **Service Environnement** assurera, comme lors du cycle précédent, le pilotage de la charte, la coordination des actions et la mise en place d'un **tableau de bord de suivi**, garantissant un reporting rigoureux, partagé et actualisé. La démarche associera l'ensemble des acteurs de la plateforme — compagnies aériennes, assistants en escale, gestionnaires commerciaux, loueurs, prestataires, collectivités, associations naturalistes — conformément à l'approche multi-acteurs requis dans le cadre de la montée en niveau ACA.

CHARTRE ENVIRONNEMENT 2026-2028

La période 2026-2028 doit ainsi permettre à l'Aéroport Brest Bretagne :

- D'accélérer la réduction de ses émissions directes ;
- D'augmenter la part d'énergie renouvelable utilisée ;
- De renforcer la préservation des milieux naturels ;
- De mieux maîtriser les impacts sur l'eau, les sols, les déchets et les nuisances sonores ;
- De donner une place centrale à la sensibilisation et à la concertation.

À travers cette charte ambitieuse, structurée et proactive, l'Aéroport Brest Bretagne réaffirme sa volonté d'agir concrètement pour un modèle aéroportuaire plus durable, résilient et exemplaire.

Claude ARPHEXAD

Directeur d'Exploitation



- DÉFINITION DES NOTIONS -

- **ACA** : Airport Carbon Accreditation est un programme international de référence, qui évalue, certifie de manière indépendante les efforts des aéroports pour mesurer, réduire et gérer leurs émissions de CO₂. Il fournit un cadre reconnu permettant aux aéroports de progresser vers la réduction continue de leur empreinte carbone. L'ACA comporte 7 niveaux :
 - **ACA 1 : Mapping** – Mesure de l'empreinte carbone ;
 - **ACA 2 : Reduction** – Gestion carbone efficace + réduction démontrée ;
 - **ACA 3 : Optimization** – Prise en compte des émissions des tiers + implication (scope3) ;
 - **ACA 3+ : Neutrality** – Neutralité carbone sur les émissions directes (compensation) ;
 - **ACA 4 : Transformation** – Alignement avec l'Accord de Paris + réduction absolue ;
 - **ACA 4+ : Transition** – Compensation fiable des émissions résiduelles ;
 - **ACA 5 : Zero net** – Bilan net zéro (scopes 1, 2) + action renforcée sur le scope 3.
- **Gaz à Effets de Serre (GES)** : gaz présents dans l'atmosphère qui retiennent une partie de la chaleur du soleil, à la manière d'une couverture autour de la Terre. Ce phénomène est naturel et indispensable ; sans lui, la planète serait glaciale. Mais quand nos activités en émettent trop, la Terre se réchauffe plus vite, ce qui provoque le changement climatique.
- **Carbone** : terme utilisé de manière générique pour viser l'ensemble des gaz à effet de serre responsables du changement climatique, parlant donc de CO₂ équivalent.
- **Bilan carbone** : mesure de la quantité de gaz à effet de serre émise par une activité, une entreprise ou un territoire. Le bilan carbone est normalisé autour de 3 scopes.
 - Scope 1 : émissions issues des flottes de véhicules appartenant à l'aéroport
 - Scope 2 : émissions issues des consommations dans les locaux de l'aéroport et autres activités courantes
 - Scope 3 : émissions issues des sources n'appartenant pas ou non directement contrôlées par l'exploitant de l'aéroport.
- **Sobriété énergétique** : consiste à réduire nos consommations d'énergie en adoptant des usages plus simples et nécessaires et des mesures plus efficaces. Cela ne signifie pas « se priver », mais **éviter le gaspillage**, utiliser l'énergie au bon moment et pour les bons besoins, et privilégier des comportements responsables.
- **Décarbonation** : consiste à réduire, puis à éliminer progressivement les émissions de gaz à effet de serre, en particulier le CO₂, produites par nos activités. Cela signifie moins utiliser d'énergies fossiles (pétrole, gaz, charbon) et **les remplacer par des solutions plus propres** : énergies renouvelables, efficacité énergétique, nouveaux modes de transport, technologies moins polluantes, etc.
- **ENR** : Énergie renouvelables.
- **APU** : « petit moteur » qui alimente l'avion au sol, avant que les vrais moteurs ne prennent le relais.

- AIR & ÉNERGIE -

✧ **Objectif** : Engager une gestion responsable et optimisée de nos consommations énergétiques, tout en évaluant et réduisant nos émissions de GES (Scopes 1 –2), pour positionner l'aéroport au **niveau ACA 3**.

Axe 1 – Pilotage carbone et progression ACA

- **Mesure 1** : Réaliser la mise à jour annuelle du bilan carbone (scopes 1-2, extension scope 3).
- **Mesure 2** : Intégrer les données des parties prenantes : compagnies, assistants en escale, loueurs, commerces (démarche ACA3).
- **Mesure 3** : Suivre la mise en œuvre du plan d'actions initié en 2023-2025.
- **Mesure 4** : Contribuer au bilan annuel des émissions de GES de la Région Bretagne.

Axe 2 – Maîtrise énergétique : optimiser la consommation

- **Mesure 5** : Suivre la consommation énergétique et renforcer la gestion technique du bâtiment (chauffage, éclairage, ventilation).
- **Mesure 6** : Finaliser l'installation de LED sur le balisage de piste (rampe d'approche + feux encastrés).
- **Mesure 7** : Passer totalement en LED dans l'aérogare, parkings et bâtiments techniques.
- **Mesure 8** : Limiter l'usage des APU et encourager le raccordement des avions au sol aux 400 Hz.
- **Mesure 9** : Sensibiliser les personnels et les occupants à la sobriété énergétique via des campagnes de communication, affichage...

Axe 3 – Décarbonation du parc mobile et développement des énergies renouvelables

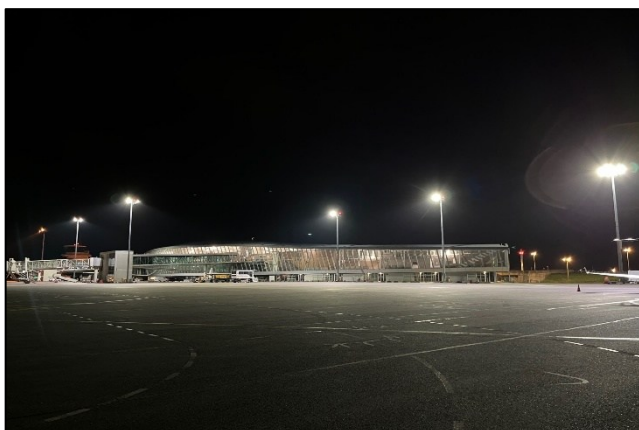
- **Mesure 10** : Poursuivre l'étude puis l'installation de panneaux photovoltaïques sur les surfaces imperméabilisées.
- **Mesure 11** : Poursuivre le remplacement progressif des engins thermiques : véhicules de piste, VL, matériels d'exploitation.
- **Mesure 12** : Améliorer et faciliter l'offre de charge des voitures électriques et implanter des bornes supplémentaires pour les véhicules électriques.
- **Mesure 13** : Augmenter la part d'achat d'électricité et gaz d'origine verte garantie.

INDICATEURS

- ✓ Résultats du bilan carbone ACA en Teq CO₂ par rapport à l'année de référence 2015.
- ✓ Niveau d'avancement du plan ACA.
- ✓ Statut de certification par rapport aux autres aéroports européens.
- ✓ Suivi des consommations énergétiques converties en Teq CO₂.
- ✓ Évaluation annuelle de la consommation énergétique (gaz et électricité).
- ✓ % électricité achetée d'origine renouvelable.

CHARTRE ENVIRONNEMENT 2026-2028

- ✓ % éclairages LEDS sur la totalité des éclairages de l'aérogare.
- ✓ Nombre de feux en LEDS sur la totalité des feux du balisage de piste.
- ✓ Nombre de postes 400Hz et taux d'utilisation.
- ✓ Nombre de communication « Sobriété énergétique » par an.
- ✓ MWh produits, % ENR (au moins 15% d'énergie ENR en 2028).
- ✓ % véhicules électriques sur la totalité du parc véhicules/engins.
- ✓ Nombre de points de recharge électrique disponibles.



Exemples d'actions mises en place :

- Relamping en LED de l'éclairage des parkings avion.
- Piste dotée à 75% d'un éclairage en LED.
- Remplacement progressif des engins thermiques d'assistance par des engins électriques.

- BIODIVERSITÉ -

✧ **Objectif** : Protéger et préserver la biodiversité présente au sein de l'aéroport.

Axe 4 – Politique « Zéro-phyto » et partenariat avec des associations* pour la biodiversité

- **Mesure 14** : Poursuivre le partenariat de recensement annuel de la faune et la flore avec l'association Aërobiodiversité.
- **Mesure 15** : Maintenir le zéro-phytosanitaire sur l'intégralité du site.
- **Mesure 16** : Mettre en œuvre les préconisations des associations écologiques.
- **Mesure 17** : Suivre et mener une gestion rigoureuse des risques de développement des espèces exotiques envahissantes.
- **Mesure 18** : Valoriser la biodiversité auprès des salariés de la plateforme.

INDICATEURS

- ✓ KG de produits phytosanitaires utilisés (=0).
- ✓ Nombre d'actions réalisées par rapport aux prescriptions des associations partenaires.
- ✓ Nombre d'observations annuelles et nombre de personnes ayant participé aux visites terrain.



* : Sites internet des associations :
 → <https://aerobiodiversite.org>
 → <https://www.bretagne-vivante.org/>

- EAU ET REJETS AQUEUX -

✧ **Objectif** : Préserver la ressource en eau et garantir la conformité des rejets.

Axe 5 – Sobriété et substitution de la ressource en eau

- **Mesure 19** : Poursuivre le suivi du reporting sur la consommation d'eau.
- **Mesure 20** : Finaliser l'inventaire des points d'eau et passer à 100% des dispositifs économes (mousseurs, détecteurs infrarouge...).
- **Mesure 21** : Analyser les besoins en eau non potable et le potentiel d'usage des eaux pluviales.
- **Mesure 22** : Étudier le potentiel technique de récupération et de réutilisation des eaux pluviales.

Axe 6 – Qualité des rejets et conformité réglementaire

- **Mesure 23** : Prévenir les risques de pollutions chroniques et accidentelles.
- **Mesure 24** : Améliorer la gestion des eaux pluviales et assurer la conformité réglementaire au titre de la Loi sur l'eau.
- **Mesure 25** : Renouveler l'Arrêté Préfectoral « Loi sur l'eau ».
- **Mesure 26** : Réaliser des vérifications périodiques des paramètres des rejets.

INDICATEURS

- ✓ Consommation d'eau (L/passager et valeurs absolues).
- ✓ % points d'eau équipés de dispositif hydro-économe.
- ✓ Nombre de points EPL (Eaux Pluviales) & m3 récupérés.
- ✓ Nombre de pollution/an.
- ✓ % conformité des analyses d'eau.



- DÉCHETS -

✧ **Objectif** : Atteindre 95% de valorisation des déchets et maîtriser l'ensemble des flux produits.

Axe 7 – Amélioration de la gestion des déchets sur la plateforme

- **Mesure 27** : Mettre à jour le plan « Gestion des déchets » en intégrant les principes de l'économie circulaire.
- **Mesure 28** : Mettre en place ou moderniser des points de tri (public et personnel).
- **Mesure 29** : Réaliser des contrôles internes « respect 9 flux ».
- **Mesure 30** : Maintenir les campagnes de sensibilisation déchets et consignes de tri.
- **Mesure 31** : Réduire les tonnages collectés.
- **Mesure 32** : Améliorer la traçabilité des déchets et développer des filières de valorisation ou de réemploi.

INDICATEURS

- ✓ Nombre de points de tri modernisés / nombre de points de collecte.
- ✓ Résultats contrôles terrain « Respect 9 flux » (Taux de conformité).
- ✓ Nombre annuel d'actions de sensibilisation auprès des salariés et des usagers de la plateforme.
- ✓ Reporting annuel des quantités de déchets produites (tonnes), valorisées (%) et éliminées (%) par flux de déchets.
- ✓ Nombre de visite annuelle du prestataire en charge de la collecte et du traitement des déchets.



- NUISANCES SONORES -

✧ **Objectif :** Prévenir et maîtriser les risques de nuisances sonores autour de l'aéroport.

Axe 8 – Suivi et traitement des plaintes - transparence et concertation

- **Mesure 33 :** Traiter systématiquement les plaintes reçues et les présenter en Commission Consultative Environnement (CCE).
- **Mesure 34 :** Participer à la réunion annuelle CCE et riverains, coorganisée avec la préfecture.

INDICATEURS

- ✓ Nombre de réclamations reçues et Nombre de réclamations traitées.

- COMMUNICATION & PARTIES PRENANTES -

✧ **Objectif :** Communiquer sur nos actions auprès de nos collaborateurs et du grand public.

Axe 9 – Communication proactive et sensibilisation

- **Mesure 35 :** Communiquer de manière proactive sur les actions menées par l'aéroport vers :
 - Notre concédant et notre personnel ;
 - Les usagers de l'aéroport et le grand public.
- **Mesure 36 :** Organiser des sessions annuelles sur l'énergie, l'eau, les déchets, la biodiversité pour le personnel et les sous-traitants.
- **Mesure 37 :** Présenter l'actualité de l'aéroport de Brest en termes d'environnement chaque année lors de la Commission Consultative de l'Environnement.
- **Mesure 38 :** Participer au réseau régional des aéroports bretons.

Axe 10 – Mise à jour de la page web « environnement »

- **Mesure 39 :** Réaliser une refonte de la page dédiée sur le site internet.

INDICATEURS

- ✓ Nombre d'actions de sensibilisation et de publications internes réalisées par an.
- ✓ Nombre de publications dans les médias et réseaux sociaux.
- ✓ Nombre de participants / nombre de réunions programmées.
- ✓ Nombre de visites de la page web « environnement » et nombre de téléchargements de la charte environnement.

TABLEAU RÉCAPITULATIF

I. AIR ET ÉNERGIE	
AXE 1	Pilotage carbone et progression ACA
Mesure 1	Réaliser la mise à jour annuelle du bilan carbone (scopes 1-2, extension scope 3).
Mesure 2	Intégrer les données des parties prenantes : compagnies, assistants en escale, loueurs, commerces (démarche ACA3).
Mesure 3	Suivre la mise en œuvre du plan d'actions initié en 2023-2025.
Mesure 4	Contribuer au bilan annuel des émissions de gaz à effet de serre de la Région Bretagne.
AXE 2	Maîtrise énergétique : optimiser la consommation
Mesure 5	Suivre la consommation énergétique et renforcer la gestion technique du bâtiment (chauffage, éclairage, ventilation).
Mesure 6	Finaliser l'installation de LED sur le balisage de piste (rampe d'approche + feux encastrés).
Mesure 7	Passer totalement en LED dans l'aérogare, parkings et bâtiments techniques.
Mesure 8	Limiter l'usage des APU et encourager le raccordement des avions aux postes 400 Hz.
Mesure 9	Sensibiliser les personnels et les occupants à la sobriété énergétique via des campagnes de communication, affichage...
AXE 3	Décarbonation du parc mobile et développement des énergies renouvelables
Mesure 10	Poursuivre l'étude et l'installation de panneaux photovoltaïques sur les surfaces imperméabilisées.
Mesure 11	Poursuivre le remplacement progressif des engins thermiques : véhicules de piste, VL, matériels d'exploitation.
Mesure 12	Améliorer et faciliter l'offre de charge des voitures électriques et implanter des bornes supplémentaires pour les véhicules électriques.
Mesure 13	Augmenter la part d'achat d'électricité et gaz d'origine verte garantie.
II. BIODIVERSITÉ	
AXE 4	Politique « Zéro-phyto » et partenariat avec des associations pour la biodiversité
Mesure 14	Poursuivre le partenariat de recensement annuel de la faune et la flore avec l'association Aérobiodiversité.
Mesure 15	Maintenir le zéro-phytosanitaire sur l'intégralité du site.
Mesure 16	Mettre en œuvre les préconisations des associations écologiques.
Mesure 17	Suivre et mener une gestion rigoureuse des risques de développement des espèces exotiques envahissantes.
Mesure 18	Valoriser la biodiversité auprès des salariés de la plateforme.

III. EAU ET REJETS AQUEUX	
AXE 5	Sobriété et substitution de la ressource en eau
Mesure 19	Poursuivre le suivi du reporting de la consommation d'eau.
Mesure 20	Finaliser l'inventaire des points d'eau et passer à 100% des dispositifs économes (mousseurs, détecteur infrarouge...).
Mesure 21	Analyser les besoins en eau non potable et le potentiel d'utilisation des eaux pluviales.
Mesure 22	Étudier le potentiel technique de récupération et de réutilisation des eaux pluviales.
AXE 6	Qualité des rejets et conformité réglementaire
Mesure 23	Prévenir les risques de pollutions chroniques et accidentelles.
Mesure 24	Améliorer la gestion des eaux pluviales et assurer la conformité réglementaire au titre de la Loi sur l'eau.
Mesure 25	Renouveler l'Arrêté Préfectoral « Loi sur l'eau ».
Mesure 26	Réaliser des vérifications périodiques des paramètres des rejets.
IV. DÉCHETS	
AXE 7	Amélioration de la gestion des déchets sur la plateforme
Mesure 27	Mettre à jour le plan « Gestion des déchets » en intégrant les principes de l'économie circulaire.
Mesure 28	Mettre en place ou moderniser des points de tri (public et personnel).
Mesure 29	Réaliser des contrôles internes « respect 9 flux ».
Mesure 30	Maintenir les campagnes de sensibilisation déchets et consignes de tri.
Mesure 31	Réduire les tonnages collectés.
Mesure 32	Améliorer la traçabilité des déchets et développer des filières de valorisation ou de réemploi.
V. NUISANCES SONORES	
AXE 8	Suivi et traitement des plaintes - transparence et concertation
Mesure 33	Traiter systématiquement les plaintes reçues et les présenter en Commission Consultative Environnement (CCE).
Mesure 34	Participer à la réunion annuelle CCE et riverains, coorganisée avec la préfecture.
VI. COMMUNICATION	
AXE 9	Communication proactive et sensibilisation
Mesure 35	Communiquer de manière proactive sur les actions menées par l'aéroport vers notre concédant, notre personnel, les usagers de l'aéroport et le grand public.
Mesure 36	Organiser des sessions annuelles sur l'énergie, l'eau, les déchets, la biodiversité pour le personnel et les sous-traitants.
Mesure 37	Présenter l'actualité de l'aéroport de Brest en termes d'environnement chaque année lors de la Commission Consultative de l'Environnement.
Mesure 38	Participer au réseau régional des aéroports bretons.
AXE 10	Mise à jour de la page web « environnement »
Mesure 39	Réaliser une refonte de la page dédiée sur le site internet.